

Un mot sur le DAC : contexte

Les DAC trouvent leur origine dans la loi d'organisation et de transformation du système de santé du 24 juillet 2019

Ce dispositif consiste en un rapprochement juridique de différents dispositifs d'appui à la coordination (réseaux de santé spécialisés, PTA, MAIA), existants en une entité unique ayant vocation à :

- Simplifier l'organisation territoriale,
- Améliorer l'efficacité des dispositifs au bénéfice de la population et des professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social,
- Définir les services rendus attendus à tous.

Les missions du ou de l'Assistant/e social/e

Prendre en charge les situations

- Procéder à l'évaluation multidimensionnelle de la situation (sociale, médico-sociale et sanitaire) à domicile ou en appui aux divers service/équipe du DAC
- Effectuer des visites à domicile auprès des personnes accompagnées
- Soutenir l'accompagnement social des personnes suivies par le DAC
- Analyser les besoins de la personne en tenant compte de ses aidants et de son entourage
- Saisir les données sur le logiciel de partage d'informations
- Collaborer sur l'élaboration avec les professionnels du DAC et avec la personne suivie et son entourage le PPCS en tenant compte des évaluations et des interventions déjà en place
- Assurer la mise en œuvre et /ou le suivi du PPCS en procédant aux éventuels ajustements adaptés aux évolutions de la situation, dans le domaine social
- Soutenir les équipes du DAC dans l'accompagnement social de leur suivi
- Organiser le soutien et coordonner les différents intervenants impliqués
- Collaborer avec le Responsable à l'extraction des indicateurs et participer à la rédaction des rapports d'activité
- Rendre compte de son activité à travers des comptes rendus, synthèses tableaux de bord et de suivi...

Participer à la structuration des parcours

- Être en lien avec les autres pôles de la structure pour recenser les besoins du territoire
- Informer sur l'offre d'aide et de soins sur le territoire
- Faire des remontées d'information sur les ruptures de parcours
- Participer aux groupes de travail et aux projets organisés par le DAC
- Participer à l'amélioration continue des pratiques
- Participer à la vie de la structure (staff, réunions d'équipe, séminaires...)
- Participer à la dynamique partenariale du territoire

- Être un appui aux professionnels de santé pour co-construire des réponses collectives et partagées relatives aux situations complexes

Compétences

Connaissances

- Connaissance du système de santé
- Connaissance du tissu sanitaire, social et médico-social
- Connaissance des dispositifs et de la réglementation en vigueur dans le domaine de la prise en charge de la dépendance
- Connaissance du cadre légal et réglementaire du secret professionnel, de l'échange et du partage de l'information
- Expérience en dans divers domaines sanitaire, médico-social ou social (gériatrie, oncologie, santé mentale, ...)
- Expérience professionnelle au domicile appréciable

Savoir-faire

- Capacité d'analyse et de rédaction
- Forte capacité d'organisation
- Gestion du temps et des priorités
- Sens de la négociation et de la médiation
- Aptitude à la communication (orale et écrite)
- Maîtrise des outils informatiques (outils de travail collaboratifs, Pack Office)

Savoir-être

- Qualités relationnelles et écoute
- Capacité d'adaptation au changement, à la diversité des situations, des interlocuteurs et des partenaires
- Capacité à prendre du recul
- Objectivité/neutralité professionnelle
- Discrétion professionnelle
- Esprit d'initiative
- Propension à la formation continue
- Goût du travail en équipe pluridisciplinaire
- Dynamisme et rigueur

Liaisons hiérarchiques et fonctionnelles

Liens hiérarchiques :

- Avec le Directeur du DAC
- Avec le Manager Opérationnel
- Avec le Manager d'Antennes

Liens fonctionnels :

- Avec le Manager Opérationnel
- Avec le Médecin Coordinateur
- Avec les Equipes Mobiles territoriale

- Avec l'ensemble des équipes du DAC Marseille Aubagne la Ciotat
- Liaisons avec les nombreux partenaires du territoire (établissements de santé, Conseil départemental, professionnels libéraux, ...) et les institutions.

Métier et expérience requise

- Diplôme d' Assistant social
- Tout autre diplôme social
- Expérience en coordination sanitaire, sociale et/ou médico-sociale exigée (2 ans)

Conditions d'exercice

- Localisation : siège du DAC et antenne
- Déplacements réguliers,
- Permis B exigé
- Véhicule de service
- Convention collective 51